

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du lundi 2 décembre 2019, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
M. le conseiller Joël Boucher
Mme la conseillère Caroline Cossette
Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
M. le conseiller Ludovic Grisé Farand

Sont également présents, le directeur général adjoint, M. Roger Robitaille, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

Il souligne ensuite le 30^e anniversaire de la tuerie de la Polytechnique survenue le 6 décembre 1989 et demande l'observation d'un moment de silence.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

191202-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, avec l'ajout des points 6.1.1 intitulé *Demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain de corriger les iniquités liées aux zones tarifaires de transport en commun que subissent les citoyens de Saint-Bruno-de-Montarville* et 6.1.2 intitulé *Dépôt d'une résolution concernant le Règlement 2014-5 concernant les règles de régie interne et de procédure des séances du conseil municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 novembre 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**191202-3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2019**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 25 novembre 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Intervention du trésorier de la filiale 147 de la Légion royale canadienne de Saint-Bruno-de-Montarville pour un soutien de la municipalité dans sa démarche d'exonération de paiement de taxes foncières auprès du propriétaire de l'immeuble où loge son siège social local;
- Piste cyclable située à l'extrémité du boulevard Seigneurial Est et problème de déneigement pour les résidents – Demande d'intervention auprès de la Direction des travaux publics;
- Représentant de l'organisme Urgence climatique et demande de soutien, de rencontre et d'adoption de la résolution GNL Saguenay;
- État du dossier sur l'installation des luminaires DEL et éclairage manquant dans le sentier pédestre situé dans le secteur de la rue De Chambly;
- Inquiétude des citoyens quant au possible projet de densification dans le secteur du chemin De La Rabastalière Ouest, à la hauteur de la rue Huet, en direction ouest et référence à une pétition contre un tel projet en décembre 2016;
- Démolition de l'église baptiste et demande d'étude par la municipalité sur l'état du bâtiment en janvier 2018;
- Accessibilité en ligne à l'ordre du jour des séances du conseil / Point 6.7.5 de l'ordre jour - Étude du PIIA 2019-117 pour autoriser une demande de lotissement visant à créer deux (2) nouveaux lots à bâtir au 2040, rue de Cambrai;
- Projet Natrel – Démolition de bâtiments et demande de consultation publique à l'ensemble des citoyens de la municipalité et non auprès de seulement ceux des districts 1, 3 et 7;
- Adoption du budget d'agglomération et orientations données – Erreur de calcul dans les données relatives au coût de l'eau majoré à désavantager Saint-Bruno et montants alloués à l'Orchestre symphonique de Longueuil;
- Dépôt d'une pétition pour la sauvegarde de la patinoire du parc Pontbriand et demande de rencontre pour discuter d'une solution à sa fermeture;
- État du dossier - Modification de zonage quant à la suppression de l'usage « Crématorium » dans le secteur de la rue Parent et demande de trois études à l'égard de l'implantation d'un crématorium dans le secteur.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement du personnel syndiqué pour la période se terminant le 15 novembre 2019
- Registre des déclarations - Don, marque d'hospitalité ou avantage reçu - Code d'éthique et de déontologie de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (article 4.3.5)
- Déclaration des intérêts pécuniaires des élus mise à jour conformément aux dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2)

191202-4

DEMANDE À L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN DE CORRIGER LES INIQUITÉS LIÉES AUX ZONES TARIFAIRES DE TRANSPORT EN COMMUN QUE SUBISSENT LES CITOYENS DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU :

- De demander à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'intégrer le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville dans la zone tarifaire 3; et
- De transmettre une copie de cette résolution au conseil de la CMM, au ministre des Transports, M. François Bonnardel, au ministre responsable de la Montérégie, M. Christian Dubé et à la députée et ministre, Mme Nathalie Roy, afin de leur demander leur appui à cet effet;

Et ce, en raison que :

- Depuis 2002, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville est comprise dans le territoire desservi par le Réseau de transport de Longueuil, soit l'agglomération de Longueuil;
- La tarification locale du RTL est uniforme sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Longueuil;
- L'Autorité régionale de transport métropolitain a déterminé que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville est un territoire assujéti à la zone 5 contrairement à toutes les autres villes de l'agglomération de Longueuil qui, elles, sont en zone 3;
- Cette situation représente une iniquité envers les usagers de transport collectif de notre ville qui doivent déboursier plus cher pour l'utilisation du transport collectif que les autres municipalités de l'agglomération de Longueuil;
- Certains citoyens de l'arrondissement de Saint-Hubert résidant plus près de la gare de Saint-Bruno se voient contraints d'utiliser la gare de Saint-Hubert par souci d'économie, et ce, sur un même territoire;
- À contrario, certains citoyens de Saint-Bruno-de-Montarville se déplacent vers la gare de Saint-Hubert par souci d'économie ce qui contribue à en engorger les accès et congestionner le réseau routier environnant;
- En comparaison, le territoire de la Ville de Laval, situé à une plus grande distance du centre-ville de Montréal, est intégrée dans la zone tarifaire 3;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- L'adoption conjointe par le Réseau de transport de Longueuil et l'agglomération de Longueuil de la résolution 11-144 « Demande à l'Agence métropolitaine de transport d'intégrer en zone 3 le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville »;
- L'Autorité régionale de transport métropolitain consulte actuellement la population sur la tarification du transport en commun dans le cadre des démarches d'élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202-5 DÉPÔT D'UNE RÉOLUTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2014-5
CONCERNANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET DE PROCÉDURE
DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'enjoindre le maire et président des séances du conseil à suivre les dispositions du *Règlement 2014-5 concernant les règles de régie internet et de procédure des séances du conseil municipal* afin de limiter l'utilisation de ses présentations strictement au soutien des points inscrits à l'ordre du jour d'une séance et d'interdire toute utilisation de celles-ci à des fins personnelles et partisans.

Votes pour : 7
Vote contre : 1 (Isabelle Bérubé)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**191202-6 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ D'ENTRETIEN ET DE
SOUTIEN DES APPLICATIONS CESA DE LA SUITE INFORMATIQUE PG
SOLUTIONS INC.**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de gré à gré d'entretien et de soutien des applications CESA de la suite informatique PG Solutions inc., pour l'année 2020, implantés dans les différents services de la Ville, pour un montant approximatif de 143 197,98 \$, incluant les taxes nettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191202-7 AUTORISATION - UTILISATION DES RÉSERVES POUR PROJETS
SPÉCIAUX ET D'ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COLLECTIF PROVENANT
DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR L'ANNÉE 2020**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'autoriser l'utilisation des réserves pour projets spéciaux de 275 000 \$ et d'équipements d'intérêt collectif de 120 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté pour le financement des projets spéciaux 2020, et ce, pour un montant total de 395 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-8 AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Joël Boucher, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

Association de Soccer Montis

- Une aide financière de 2 500 \$ à l'Association de Soccer Montis pour l'organisation d'activités et d'événements spéciaux.

Maison des jeunes de Saint-Bruno

- Une aide financière au fonctionnement de 871 \$ par mois, pour un total de 10 452 \$ par année (sans taxes applicables), à la Corporation de la Maison des Jeunes de Saint-Bruno inc. pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-9 AIDE FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL DANS LE CADRE DE SON 30^e ANNIVERSAIRE

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 200 \$ à la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil pour souligner son 30^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-10 AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE PHOTO ÉVASION DE SAINT-BRUNO POUR LA RÉALISATION D'UN PARCOURS MULTIMÉDIA DANS LE CADRE DU 175^e ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU de reporter ce point à la séance extraordinaire devant se tenir le 9 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-11 AUTORISATION DE PASSAGE ET APPROBATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DU 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'autoriser :

- La tenue du Grand Défi Pierre Lavoie qui se déroulera le 20 juin 2020 ainsi qu'approuver une aide financière d'environ 20 000 \$ et un soutien technique;
- Le droit de passage des cyclistes du 1 000 km et les activités associées sur nos routes prévues dans les tracés déposés;
- De collaborer à l'activité en fournissant les bénévoles et les équipements nécessaires pour la tenue de l'événement;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- De publiciser l'activité et d'inviter les résidents de la municipalité à se joindre à l'événement; et
- D'autorise le vol de drones sur son territoire selon le cadre réglementaire canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada lors de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2019-146 POUR AUTORISER PLUS D'UNE ENSEIGNE SUR UN MUR DONNANT SUR UNE RUE ET UNE AIRE DE STATIONNEMENT AU 1905, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-146, déposée par monsieur Daniel Provencher, pour et au nom de St-Bruno Volkswagen, pour autoriser plus d'une enseigne sur un mur donnant sur une rue et une aire de stationnement au 1905, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 647 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 191113.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 13 novembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2019-147 RELATIVE AU LOT 6 331 757 SITUÉ SUR LA RUE PARENT POUR AUTORISER LA DIMINUTION DE LA SUPERFICIE MINIMALE EXIGÉE POUR UN LOT INTÉRIEUR

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-147, déposée par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, relative au lot 6 331 757 situé sur la rue Parent devant être créé par une opération cadastrale, pour autoriser la diminution de la superficie minimale exigée pour un lot intérieur, et ce, en dérogation aux dispositions du tableau des spécifications de la zone IA-580 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 191113.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 13 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-14 PROLONGATION DE DÉLAI POUR L'APPLICATION DE LA DÉROGATION MINEURE DM 2018-146 AYANT AUTORISÉ LA RÉDUCTION DES MARGES DE REcul ET CERTAINES NORMES RELATIVES AU STATIONNEMENT AUX 19-31, BOULEVARD SEIGNEURIAL EST

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de prolonger de douze (12) mois, à savoir jusqu'au 3 décembre 2020, le délai pour l'application de la dérogation mineure DM 2018-146 ayant autorisé la réduction des marges de recul et certaines normes relatives au stationnement aux 19-31, boulevard Seigneurial Est, tel qu'il appert de la résolution n° 181203-11, adoptée par le conseil lors de sa séance tenue le 3 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-15 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers, en y retirant la demande de **PIIA 2019-134** afin de la traiter au point 6.7.6.

- La demande de **PIIA 2019-129** pour l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un étage au 967, rue Verchères, conformément à la résolution 191113.11 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-142** pour l'installation d'une enseigne sur auvent au 1486, rue Montarville, conformément à la résolution 191113.13 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-143** pour l'installation d'une enseigne sur auvent au 1484, rue Montarville, conformément à la résolution 191113.14 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-144** pour l'installation de quatre (4) enseignes sur bâtiment au 1905, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, sous réserve :
 - D'approuver la demande de dérogation mineure DM 2019-146 qui aurait pour effet d'autoriser plus d'une enseigne sur un mur donnant sur une rue et une aire de stationnement;
 - De rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 191113.15 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-148** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel jumelé de deux (2) étages au 107, boulevard Clairevue Est, conformément à la résolution 191113.16 du CCU;
- La demande de **PIIA 2019-149** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel jumelé de deux (2) étages au 117, boulevard Clairevue Est, conformément à la résolution 191113.17 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-16 DEMANDE DE PIIA 2019-117 POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE LOTISSEMENT VISANT À CRÉER DEUX (2) NOUVEAUX LOTS À BÂTIR AU 2040, RUE DE CAMBRAI

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU **de refuser** la demande de PIIA 2019-117, déposée par monsieur Jacques Lebel, pour autoriser une demande de lotissement visant à créer deux (2) nouveaux lots à bâtir aux 2036 et 2046, rue de Cambrai, en raison qu'elle ne répond pas de façon satisfaisante aux critères relatifs à la dimension des lots proposés qui ne s'apparentent pas aux lots avoisinants et que le lotissement du lot de gauche est trop étroit pour permettre l'implantation d'un bâtiment sans procéder à la coupe de la plupart des arbres, et ce, conformément à la résolution 190918.14 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 18 septembre 2019.

Votes pour : 2

Votes contre : 6 (Louise Dion, Caroline Cossette, Ludovic Grisé Farand, Marilou Alarie, Jacques Bédard, Joël Boucher)

REFUSÉE À LA MAJORITÉ

191202-17 APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2019-134 RELATIVE À UNE DEMANDE DE LOTISSEMENT AFIN DE CRÉER UN LOT À BÂTIR SUR LA RUE DU CALVADOS

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de **PIIA 2019-134** relative à la demande de lotissement afin de subdiviser le lot 4 116 225 pour créer un lot à bâtir sur la rue du Calvados, sous réserve de diminuer le lot à créer de 6 mètres pour l'ajouter au lot du bâtiment existant, conformément à la résolution 191023.17 du CCU, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci.

D'exprimer la volonté qu'une demande de dérogation mineure soit présentée afin de s'assurer d'une implantation harmonieuse du bâtiment à construire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-18 LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2016 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat du fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

191202-19 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE - APP-SI-19-52

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de marquage ponctuel de chaussée au plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, à savoir Société de marquage du Québec (SMQ inc.), pour un montant approximatif de 53 095,37 \$, incluant les taxes nettes, et ce, pour une durée d'un (1) an (2020), le tout selon les prix unitaires soumis et tel qu'il appert de l'appel d'offres sur invitation APP-SI-19-52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-20 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE PAVAGE MÉCANISÉ, DE RECOUVREMENT ET DE RAPIÉÇAGE DE RUES POUR L'ANNÉE 2020 - APP-SP-19-41

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de travaux de pavage mécanisé, de recouvrement et de rapiéçage de rues pour l'année 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Pavage Axion inc., le tout selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 325 275,26 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-19-41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-21 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE TRANSPORT EN VRAC PAR CAMION POUR L'HIVER 2019-2020

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de service de transport en vrac par camion pour l'hiver 2019-2020 à Poste de camionnage en vrac région 06 inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 100 000 \$, incluant les taxes nettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-22 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Le conseiller Jacques Bédard donne avis de motion d'un projet de règlement imposant les taxes foncières, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2020, et en fait la présentation et le dépôt.

191202-23 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

La conseillère Caroline Cossette donne avis de motion d'un projet de règlement relatif au régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, et en fait la présentation et le dépôt.

191202-24 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR LE RENOUELEMENT DU PARC DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

La conseillère Louise Dion donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des dépenses pour le renouvellement du parc de véhicules et d'équipements et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

191202-25 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES POUR LE PROLONGEMENT DES RUES PARENT ET MARIE-VICTORIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

La conseillère Caroline Cossette donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des travaux de construction des infrastructures pour le prolongement des rues Parent et Marie-Victorin et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

191202-26 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION, DE RÉNOVATION, D'AMÉLIORATION ET DE GESTION AUTOMATISÉE À DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX - EMPRUNT

La conseillère Louise Dion donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des dépenses pour des travaux de réparation, de rénovation, d'amélioration et de gestion automatisée à divers bâtiments municipaux et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation et le dépôt.

191202-27 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (URB-Z2017-021) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - AGRANDIR LA ZONE IA-583 ET AJOUTER CERTAINS USAGES RELIÉS AUX TRANSPORTS ET LA VENTE EN GROS, ZONE IA-583

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un premier projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin d'agrandir la zone IA-583 à même la zone IA-580 et d'ajouter certains usages reliés aux transports de marchandises et la vente en gros dans la zone IA-583, et en fait la présentation et le dépôt.

191202-28 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - AGRANDIR LA ZONE IA-583 ET AJOUTER CERTAINS USAGES RELIÉS AUX TRANSPORTS DE MARCHANDISES ET LA VENTE EN GROS - ZONE IA-583

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-021 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'agrandir la zone IA-583 à même la zone IA-580 et d'ajouter certains usages reliés aux transports de marchandises et la vente en gros dans la zone IA-583*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-29 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-20 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-20 décrétant des travaux de réfection et d'aménagement d'installations sportives et récréatives et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-30 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-18 SUR LA TARIFICATION AFIN D'Y PRÉVOIR ET MODIFIER CERTAINS TARIFS

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-21 modifiant le Règlement 2014-18 sur la tarification afin d'y prévoir et modifier certains tarifs*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191202-31 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AUTORISER AU REZ-DE-CHAUSSÉE D'UN BÂTIMENT SITUÉ DANS LA ZONE MH-913 CERTAINS USAGES DES SOUS-CLASSES C2-02 ET C2-03

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-019 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'autoriser au rez-de-chaussée d'un bâtiment situé dans la zone MH-913 certains usages des sous-classes C2-02 et C2-03 de la classe d'usages Commerce 2 (C2)*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DES DERNIÈRES SÉANCES D'AGGLOMÉRATION DES 14 ET 28 NOVEMBRE 2019

Aucun.

191202-32 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AGGLOMÉRATION DU 5 DÉCEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'exprimer l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le jeudi 5 décembre 2019 :

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-191205-2.1 Désignation d'un membre du comité exécutif à titre de gestionnaire du Fonds de développement des territoires (FDT) et du Comité d'investissement commun (SD-2019-3591)	X		
CA-191205-2.3.1 Approbation de la recommandation CSP-2019-003 concernant la stratégie de gestion intégrée des risques impliquant des matières dangereuses (SD-2019-3690)	X		
CA-191205-2.3.2 Approbation de la recommandation CSP-2019-004 concernant la révision des règlements sur la prévention des incendies au conseil d'agglomération (SD-2019-3690)	X		
CA-191205-2.5 Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 11 octobre 2019 (SD-2019-3702)			Dépôt
CA-191205-2.6 Dépôt du procès-verbal de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 15 octobre 2019 (SD-2019-3704)			Dépôt
CA-191205-2.7 Dépôt du procès-verbal de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 21 octobre 2019 (SD-2019-3705)			Dépôt
CA-191205-2.8 Confirmation de l'engagement de la Ville à participer au	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

financement de la Chaire en eau potable pour la période 2020-2025 (SD-2019-3559)			
CA-191205-4.1 Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) pour la réalisation des analyses de vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable (SD-2019-3051)	X		
CA-191205-4.2 Autorisation de déposer une demande d'aide financière auprès de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec, dans le cadre du Volet 3 du Programme de soutien des actions de préparation aux sinistres (SD-2019-3782)	X		
CA-191205-4.3 Autorisation de procéder à la radiation des soldes des comptes à recevoir apparaissant sur la liste des créances irrécouvrables du 31 octobre 2019 préparée par la Direction des finances (SD-2019-3423)	X		
CA-191205-4.4 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 11 novembre 2019 préparée par la Direction des finances (SD-2019-3846)	X		
CA-191205-6.2 Dépassement de coûts au contrat APP-14-008 (2014-BEDD-503-A) pour le traitement des résidus de jardinage et des branches (SD-2019-3778)	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-191205-6.3 Octroi de gré à gré du contrat pour la fourniture de services de support et d'entretien du système AccèsCité Évaluation pour l'année 2020 (SD-2019-3531)	X		
CA-191205-6.4 Octroi de gré à gré du contrat pour la fourniture de services d'entretien du système Unicité et des licences Généro reliées pour l'année 2020 (SD-2019-3627)	X		
CA-191205-6.5 Octroi de gré à gré du contrat pour la fourniture de services de soutien technique et d'entretien du système de répartition assistée par ordinateur pour l'année 2020 (SD-2019-3677)	X		
CA-191205-6.6 Adjudication du contrat APP-19-236 (2019-GDE-539) pour l'évacuation, le transport et la disposition des cendres d'incinération du Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2019-3597)			En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-191205-6.7 Adjudication du contrat APP-19-079-2 (2018-GEN-608) pour l'exécution de travaux de remplacement de l'armoire électrique et de contrôle de l'eau de procédé ainsi que de travaux connexes (SD-2019-3731)	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-191205-6.8 Modification au contrat APP-19-026 (2018-BAT-814) pour l'exécution de travaux de réfection et d'agrandissement du stationnement situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest (SD-2019-3359)</p>	X		
<p>CA-191205-8.1 Approbation du Règlement numéro L-98 adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2019-3117)</p>	X		
<p>CA-191205-8.2 Approbation de la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) concernant la mise en place d'un centre de tri des matières recyclables (SD-2019-3617)</p>	X		
<p>CA-191205-8.3 Approbation de l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et les MRC de la Couronne-Sud pour la constitution d'une société d'économie mixte dans le cadre de l'établissement d'un centre de tri des matières recyclables (SD-2019-3803)</p>	X		
<p>CA-191205-8.4 Adoption du Règlement CA-2019-311 modifiant le Règlement CA-2016-247 sur les rejets dans les ouvrages d'assainissement (SD-2019-3700)</p>			<p>En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i>, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement</p>

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

			des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-191205-8.5 Adoption du Règlement CA-2019-315 décrétant un emprunt afin de financer les coûts d'acquisition et d'implantation d'un système de gestion financière et d'approvisionnement (SD-2019-3689)		X	
CA-191205-8.6 Adoption du Règlement CA-2019-317 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels dans le cadre de la mise en place d'un centre de tri (SD-2019-3522)	X		
CA-191205-8.10 Adoption du projet de Règlement CA-2019-321 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil afin de réviser certaines dispositions relatives aux plaines inondables (SD-2019-3386)	X		
CA-191205-8.11 Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Boucherville devra apporter à sa réglementation d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Règlement CA-2019-321 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil afin de réviser certaines dispositions relatives	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

aux plaines inondables (SD-2019-3386)			
CA-191205-8.16 Adoption du Règlement CA-2019-306 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans ses compétences d'agglomération (SD-2019-3464)	X		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Point 6.7.5 de l'ordre jour - Étude du PIIA 2019-117 pour autoriser une demande de lotissement visant à créer deux (2) nouveaux lots à bâtir au 2040, rue de Cambrai et crainte face à la décision du conseil par l'adoption du PIIA;
- Diverses questions relatives à l'adoption du budget de l'agglomération et des orientations données notamment sur la caserne des pompiers située à Saint-Bruno, le financement de l'ARTM, l'orchestre symphonique et à l'égard du budget du RTL.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 23 h 02.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant